

A-J-GOTTIEB
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 950 euros
Siège social : 81, Rue de Paris
95560 BAILLET EN FRANCE
RCS PONTOISE 519 033 211

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 9 heures,
Au siège social à Baillet en France,

Monsieur Julien GOTTIEB, demeurant 1 rue Gaillotte à LOCONVILLE 60240,

Associé unique de la société A-J-GOTTIEB,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 – Siège Social des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION : TRANSFERT DE SIEGE

L'associé unique décide de transférer le siège social, à compter du 1^{er} juillet 2023, du 81, Rue de Paris à BAILLET EN FRANCE (95560) au : ZA de Teigny – Route de Sainte Anne – 60173 IVRY LE TEMPLE.

En conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : ZA de Teigny – Route de Sainte Anne – 60173 IVRY LE TEMPLE.

Le reste de l'article reste inchangé.

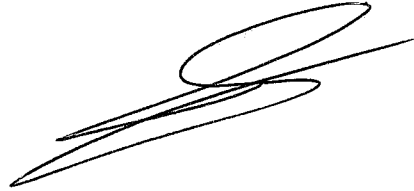


DEUXIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien GOTTIEB
Associé Unique Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.